Notre histoire

Si l'origine de l'Enim remonte au XVIIe siècle, l'établissement a été créé en 1930. Devenu établissement public administratif en 2010, l'Enim gère le régime spécial de sécurité sociale des marins, qui compte environ 220 000 bénéficiaires en France et à l'étranger.



Le régime spécial des gens de mer

L'Enim doit sa vocation et son nom à Colbert. Alors secrétaire d'État de la maison de Louis XIV, il fonde en 1673 le fonds des invalides de la marine. Son successeur et fils Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, signe l'ordonnance de subsistance des femmes et des familles en 1675 et instaure la pension des marins en 1689. À partir de cette date, les gens de mer sont progressivement dotés d'un statut social particulier, qui sera restructuré en 1945 au moment de la généralisation de la sécurité sociale.

Un statut unique

La création de l'Enim, dans sa forme actuelle, date de 1930. Son organisation administrative et financière est fixée par le <u>décret 53-953 du 30 septembre 1953, modifié en 1999</u> [1]. Près de 60 ans plus tard, son statut est modifié significativement par le <u>décret n° 2010-1009 du 30 août 2010</u> [2] portant organisation administrative et financière de l'Enim. Publié au Journal officiel du 1er septembre 2010 et entré en vigueur le 1er novembre suivant, ce texte ouvre une voie nouvelle pour

l'Enim, qui endosse désormais pleinement son statut unique d'établissement public administratif disposant d'un conseil d'administration.

Une vocation bien ancrée

Plus de trois cents ans d'évolutions structurelles et réglementaires n'ont en rien érodé la vocation sociale de l'Enim. Aujourd'hui, le régime de sécurité sociale des marins concerne une population d'environ 38 000 marins actifs et 100 000 pensionnés, répartie sur le littoral métropolitain, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger.

URL source: https://www.enim.eu/lenim/notre-histoire